

Montréal, le 27 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande du Distributeur relative à l'approbation du contrat
d'approvisionnement en électricité dans le réseau autonome
d'Opitciwan (la Demande)
Dossier de la Régie : R-4221-2023**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 24 avril 2023 dans le dossier cité en objet demandant à la Régie d'entamer son délibéré.

Le 11 avril 2023, la Régie a reçu une lettre de la part du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (Pièce D-0001), par laquelle ce dernier sollicite une décision favorable sur la demande du Distributeur.

En date du 21 avril 2023, la Régie note, à l'instar du Distributeur, qu'aucune personne intéressée ne s'est manifestée en vue du dépôt de commentaires sur la demande.

La Régie informe le Distributeur qu'elle n'a pas de demande de renseignements additionnelle à lui transmettre et que le dossier est complet.

Pour ces raisons, la Régie confirme au Distributeur qu'elle a entamé son délibéré en date du 21 avril 2023.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml